

Note d'information: Le Fonds européen d'investissement (Février 2003)

Légende: Dans le cadre de la conférence de presse annuelle de la BEI de février 2003, publication d'une note d'information sur le Fonds européen d'investissement.

Source: Conférence de presse annuelle - Le Fonds européen d'investissement. [EN LIGNE]. [Luxembourg]: Banque européenne d'investissement, Mise-à-jour Février 2003[13.03.2003]. Disponible sur <http://www.bei.eu.int/news/events/event.asp?event=77>.

Copyright: (c) Banque européenne d'investissement

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_d_information_le_fonds_europeen_d_investissement_fevrier_2003-fr-98f63a65-7164-4d06-9cd0-c1741a8e165e.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Le Fonds européen d'investissement

Le FEI, dont la Banque détient 60% du capital, aux côtés de la Commission (30%) et de 28 institutions financières, est spécialisé dans le financement de fonds de capital-risque et la mise en place de garanties couvrant l'activité PME de banques. Il sert les objectifs de l'Union européenne (plus particulièrement ceux énoncés par les Conseils européens de Lisbonne en mars 2000 et Barcelone en mars 2002). Il opère à des conditions de marché en visant un retour sur investissement.

1. Le FEI est le « bras capital-risque » de la BEI :

C'est le plus gros opérateur européen en « early stage » :

Depuis 2000, le FEI a la responsabilité de l'ensemble des interventions du Groupe BEI dans des fonds spécialisés qui, au moyen de capital de démarrage (« early stage ») soutiennent la création d'entreprises technologiques. Le FEI gère également des ressources budgétaires mobilisées par la Commission pour le capital d'amorçage (« seed capital »).

Le portefeuille total du FEI se monte à près de 2,5 milliards € à la fin 2002, investis dans 185 fonds, situés dans toute l'Union et les 10 pays candidats. Le FEI est le plus important opérateur européen sur ce marché du capital-risque technologique, dont le soutien constitue un élément fondamental de la stratégie énoncée à Lisbonne, visant à combler le retard de compétitivité de l'Union.

Il constitue un facteur important de la « valeur-ajoutée » du Groupe :

Le FEI joue un **rôle catalytique** dans le montage des fonds, qu'il soutient dès leur phase de création ; cet engagement a pour effet d'attirer d'autres investisseurs et confère à ces fonds la taille critique suffisante pour leur permettre de lancer leur activité d'investissement. Depuis 2000, la priorité du FEI se porte sur les **technologies d'avant-garde** (biotechnologie, convergence, nouveaux matériaux, télécommunications, logiciels, industrie du contenu média et audiovisuel etc), **les fonds régionaux** couvrant l'Europe du Sud, ainsi que les **fonds pan-européens** qui concourent à modeler un marché unique du capital risque européen, avec des fonds dotés d'un effet de masse comparables aux grands opérateurs américains.

Malgré un contexte de marché rendu plus difficile par la défiance des investisseurs, les investissements du FEI se sont montés à **471 millions €** en 2002, dans 36 opérations. Cette activité représente plus de 15% du total des ressources en capital-risque mobilisées en Europe. L'activité du capital-risque en Europe est pénalisée par les perspectives économiques, le niveau de risque élevé, la révision à la baisse ou le retrait du marché des investisseurs traditionnels du secteur. Ce contexte difficile se retrouve également en matière de « sorties » d'investissements, puisque les nouveaux marchés boursiers se sont effondrés, et que les entreprises manquent cruellement de capital-développement. Ces conditions difficiles renforcent le rôle du FEI. Opérant à **long terme** dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, **le FEI, joue un rôle particulièrement important dans le contexte actuel.**

Le FEI apporte des réponses adaptées aux besoins du marché :

La politique d'investissement du FEI va être étendue aux fonds couvrant des opérations de **capital développement**, promus en partenariat étroit avec d'autres investisseurs stratégiques ; ils seront à même d'assurer notamment le développement des entreprises technologiques qui ne peuvent plus se faire financer par les marchés boursiers. Cette situation est particulièrement néfaste pour les entreprises du secteur des biotechnologies.

A l'autre extrémité du marché du capital-risque, très en amont, le FEI étudie avec la **DG Recherche** et certaines universités ou centres de recherche comment approcher globalement, au niveau pan-européen, le financement du lien entre la recherche et sa commercialisation.

Enfin, il est clair aussi que les **pays Candidats** constituent un objectif essentiel de la future politique d'investissement du FEI (pour l'heure, 6 fonds ont été soutenus dans cette région).

Un engagement déterminé de la BEI en faveur du capital-risque :

Le FEI peut compter sur le soutien de la BEI, son actionnaire principal, avec lequel s'articule son action (Initiative Innovation 2000). Plus de 80% des ressources gérées et investies par le FEI en capital-risque, sont des ressources dont la gestion lui est confiée sur mandat par la Banque. Cet engagement de la BEI, qui date de 1997, va se poursuivre dans les années qui viennent et les mesures sont d'ores et déjà prises pour que **le FEI dispose d'un potentiel financier suffisant** pour poursuivre et amplifier son action.

2. Le second pilier de l'activité du FEI repose sur la garantie de portefeuilles pmes de banques ou d'institutions financières :

Plus de 100 intermédiaires financiers, plus de 100.000 PME bénéficiaires :

le portefeuille total de garanties conclues par le FEI se monte à 4.5 milliards, conclues avec 100 banques ; en 2002, le FEI a engagé 1.235 milliard € dans 32 opérations.

Cette activité s'appuie notamment sur les ressources financières du **Programme Pluriannuel pour les entreprises**, mis en place par la Commission (DG Entreprise) et dont le FEI assure la gestion. Ce programme qui couvre la période 2001/2005, comprend une « Facilité de Garantie PME » dotée de quatre guichets de (PME en croissance, prises de participations, investissement dans les TIC et micro-crédit). En 2002, ce sont plus de 700 millions € qui ont été engagés à ce titre, avec 18 intermédiaires financiers.

Ces fonds budgétaires sont dotés d'un effet de levier important, et on estime que le total des opérations de prêts qu'ils ont contribué à garantir dans toute l'Union se monte à plus de 30 milliards €. Au total, la Facilité a permis la couverture de plus de **110.000 entreprises** depuis sa création en 1998.

Des produits très différents, au service de l'entreprise :

En 2002, le FEI a activement développé le volet **microcrédit** de la Facilité PME (en France, Belgique, Allemagne et Espagne). Ce guichet garantit les prêts inférieurs à 25.000 euros, souvent délaissés par les banques commerciales du fait de leur coût de traitement et de leur risque élevés. Les opérations conclues par le FEI dans ce domaine ont été parfois assorties de mesure d'appui au suivi et à la gestion des micro-entreprises bénéficiaires. Déléguées à des associations spécialisées (Prince's Trust au Royaume-Uni, ADIE en France), très actives en matière d'insertion sociale, ces lignes de garantie microcrédit permettent au FEI de jouer un rôle important en faveur de l'objectif communautaire de « cohésion économique et sociale ». Leur potentiel de développement est important, notamment dans les pays Candidats.

Sur ses ressources propres (environ 450 millions d'euros engagés en 2002), le FEI a contribué au développement de l'activité de prêts du secteur bancaire européen en garantissant les tranches « junior » de portefeuilles de dettes PME, au moyen d'opérations de **titrisation**. Sur la base d'un sous-jacent composé de portefeuilles de prêts à des PME, ces opérations, par le biais d'un rehaussement par le FEI de la qualité des obligations émises, permettent aux banques concernées de libérer des moyens financiers accrus en faveur des PME (effet de levier). Ce type de garanties, déployé en 2002 en Allemagne (Programme « Promise »), en Autriche, en Italie et en Espagne, rencontre un succès croissant et va être encore développé dans les prochaines années.

3. Perspectives :

Tout en restant une structure légère, le FEI déploie donc une large palette d'instruments financiers très spécifiques et bien adaptés au développement des entreprises européennes, en parfaite complémentarité avec ceux de la BEI. Son action est appelée à se développer, parce que c'est un instrument financier flexible et capable de réactivité aux besoins du marché, y compris dans le contexte du prochain élargissement.

D'ores et déjà, pour répondre à une demande croissante, le FEI vient de lancer une **activité de conseil à la structuration de fonds de garantie et de capital-risque**. Menée indépendamment de l'activité de garant ou d'investisseur, cette action s'inscrit dans le cadre d'un accord avec la DG REGIO, et s'adresse plus particulièrement aux agences de développement régional situées en zones Objectif 1 ou 2. Elle a cependant vocation à s'étendre à d'autres régions d'Europe, notamment dans les pays candidats ou ceux appartenant à la zone de proximité de l'Union. Une opération a déjà été conclue avec l'Institut de développement andalou (IFA).

[...]